B.I.R.
2023

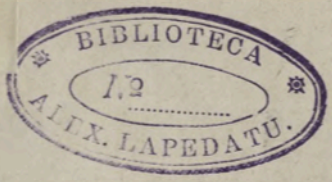

SITUATION ETHNOGRAPHIQUE

EN

BUCOVINE

PAR

A. VITENCO

Directeur de l'École Réale Orthodoxe

de

CERNOWITZ

BIBLIOTECA INSTITUTULUI DE ISTORIE ROMÂNĂ
UNIVERSITATEA
DIN
CLUJ

B.I.R.
2023
BIBLIOTECA
12
ALEX. LAPEDATU.

Situation ethnographique en Bucovine

« *Statistique concernant la* Galicie et la Bucovine » (*1 broch. de 15 pages, avec 2 cartes ethnographiques, sans nom d'auteur, Paris, Imprimerie Slave*).

La réincorporation de la Bucovine aux territoires roumains dont elle fut arrachée par l'Autriche, il y a 144 ans, ne laisse pas tranquilles les Ruthènes de la Galicie qui voudraient l'arracher de nouveau. Tantôt c'est M. Dr. Markow qui la réclame au nom des « Russes des Karpathes », tantôt c'est M. Sydorenko qui, au nom des « Ukrainiens » proteste « contre l'occupation et l'annexion de la Bucovine ukrainienne par les Roumains ». Un autre enfin, sous le masque de l'anonymat, vient affirmer « qu'une annexion de la Bucovine par la Roumanie serait contraire aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Ce dernier parle au nom des « Petits Russiens ». Quelle rivalité parmi les prétendants slaves briguant cette terre qui ne leur a jamais appartenu et qui, au contraire, fut possédée et défendue par les Roumains de la Moldavie depuis la fondation de cet Etat dont elle fut le noyau même et dont elle contient la vieille capitale jusqu'à son annexion par l'Autriche en 1775.

Nous allons nous occuper dans ce qui suit de la « Statistique concernant la Galicie et la Bucovine », présentée par le dernier des auteurs cités ci-dessus, celui qui préfère se cacher sous

l'anonymat et qui, dans les deux dernières pages, traite de la Bucovine. On peut dire de suite que les 41 lignes consacrées à ce pays contiennent des affirmations fausses et des contre-sens concernant des questions secondaires et sont pleines de réticences lorsqu'il s'agit des questions principales.

L'auteur anonyme affirme, par exemple, que même des « Tchèques » avaient été colonisés en Bucovine. Or, il n'y a en Bucovine, d'après la statistique officielle de 1910, que 1.005 Tchéco-Slovaques. Ce chiffre infime permet-il de parler d'une colonisation ?

Mais l'auteur non content de s'ériger en défenseur des « Petits-Russiens » intervient aussi en faveur des autres populations de Bucovine qu'il voudrait présenter comme des autochtones.

On trouve en effet, en Bucovine, en 1778 : 5.000 Allemands, Polonais, Magyars, Arméniens, Lipovanes et Juifs, constituant seulement 6 % de la population totale. Il est donc évident que tous les non Roumains, aussi bien que les Ruthènes, sont immigrés en Bucovine au courant du 19e siècle.

Pour offrir l'occasion à tout le monde de se former une juste idée de la situation ethnographique en Bucovine, depuis son annexion par l'Autriche, nous allons reproduire, en résumé, le tableau statistique (1) d'après les recensements officiels, faits à différentes époques, par les autorités autrichiennes elles-mêmes. Ce tableau permettra, en outre de se faire une idée de la sincérité des arguments employés par l'auteur anonyme.

(1) Voir : Dr J. Nistor, Der nationale Kampf in der Bukowina, Bucarest 1919.

TABLEAU I.

Année	Population totale	Roumains	Accroissement ou décroissement	Ruthènes	Accroissement ou décroissement	Allemand, Juifs, Polonais Magyars, Arméniens, Lipovanes etc.	Accroissement
1778	116.926	90.811		21.114		5.000	
1786	136.494	104.592	+35 %	24.372	+45 %	6.592	+230 %
1804	192.830	141.006		35.296		16.533	
1848	377.571	209.293	+48 %	108.907	+208 %	59.381	+259 %
1860	456.920	202.655	—3 %	170.983	+56 %	83.283	+40 %
1870	511.964	209.116	+3 %	191.195	+12 %	111.653	+43 %
1880	568.453	190.005	—9 %	239.690	+25 %	138.758	+24 %
1890	642.495	208.301	+9 %	268.367	+12 %	165.827	+19 %
1900	720.195	229.018	+9 %	297.798	+11 %	203.379	+22 %
1910	794.924	273.254	+19 %	305.101	+2 %	216.474	+6 %

Nous constatons donc dans la somme totale de la population de la Bukovine en 1778 : 75 % Roumains, 18 % Ruthènes et 6 % autres nationalités; ce qui prouve que ce pays, lors de son annexion, représentait *ethnographiquement* un pays roumain.

Le recensement de 1910 montre ce que la Bucovine est devenue pendant les 140 ans de domination autrichienne. Le tableau précédent nous donne, d'ailleurs, une image fidèle de ce qu'est « l'oesterreichische Wirtschaft » (administration autrichienne).

Il faut néanmoins faire remarquer que cette statistique depuis 1848 constitue une grossière falsification quant à la population roumaine et ruthène. L'administration d'Autriche opérait souvent des faux et c'est précisément cette attitude devant la réalité, cette crainte de regarder en face le péril qui a ruiné la monarchie du Danube.

Le nombre des Roumains de 1848 est double de celui de 1778. Le chiffre des Ruthènes, cependant, a quintuplé pendant la même période. Et cet accroissement excessif des Ruthènes a résulté d'une forte émigration de l'élément ruthène de la Galicie orientale.

En effet, jusqu'en 1849, une forte émigration s'est produite de la Galicie vers la Bukovine, cette dernière étant liée à la Galicie au point de vue scolaire depuis 1786; cette dépendance a même continué plus tard au point de vue administratif. Cette émigration s'explique d'ailleurs par le fait que la Bucovine était d'autant plus recherchée par les étrangers que la population, pendant les premières cinquante années, y était dispensée du recrutement. Des fuyards galiciens ruthènes venaient en grand nombre pendant cette

époque augmenter le nombre de leurs conationaux en Bucovine. Etant de foi gréco-catholique, ils adoptèrent la religion orthodoxe des Roumains et s'installèrent dans les différents villages comme travailleurs de champs et comme gardiens des troupeaux.

En 1848, il y avait déjà en Bukovine plus de 60.000 Ruthènes immigrés; mais les Roumains constituaient, quand même, la majorité absolue représentant 56 % du total de la population; de sorte que les Ruthènes n'en constituaient que 28 % et les autres nationalités 16 %.

En 1849, la Bukovine, par la lutte persévérante nationaliste des intellectuels roumains, surtout des frères Hormuzaki, recouvra son autonomie politique. Depuis cette époque, l'émigration des Ruthènes de Galicie fut entravée en quelque sorte. Toutefois, elle n'a jamais cessé complètement et l'on voyait jusqu'à nos jours des émigrants de Galicie venir en Bucovine et s'y installer; jusqu'en 1910, les chiffres des statistiques n'en laissent aucun doute, une autre soixantaine de milliers d'habitants vinrent s'ajouter en Bucovine par l'immigration à la population ruthène.

Après 1848, le gouvernement autrichien craignant toujours, les conséquences que pouvait avoir pour la Bucovine un trop grand nombre de Roumains, imposa à ses organes de procéder à la slavisation de la population roumaine. On commença ainsi à englober, lors du recensement, parmi les Ruthènes, tous les Roumains qui, outre leur langue, parlaient aussi le ruthène. C'est alors que commença la fabrication des célèbres statistiques autrichiennes en faveur des Ruthènes.

La conséquence de cette pratique est que

l'on peut constater chez les Roumains, en 1860, un décroissement de 3 %, et en 1880 un nouveau décroissement de 9 % par rapport à 1870. Les organes administratifs font, par contre, s'accroître le nombre des Ruthènes à ces deux époques de respectivement 56 % et 25 %.

Ces statistiques, par le double concours de l'immigration de la population slave et de la slavisation simultanée, forcée et toute artificielle, de la population roumaine, infligèrent aux Roumains un dommage très sensible. Tandis qu'en 1890 les Roumains représentaient dans les statistiques officielles un nombre moindre que celui qu'ils atteignaient en 1848, les Ruthènes avaient gagné, au contraire, dans le même laps de temps, 160.000 âmes!

C'est à l'aide de ces statistiques que les « Petits-Russiens » ont pu atteindre cette majorité relative — d'ailleurs sur le papier seulement — dans ce pays roumain qu'ils désirent accaparer à tout prix. Basé sur cette prétendue majorité, l'auteur anonyme de la brochure en question réclame pour les immigrants ruthènes du XIX^e^ siècle en Bucovine, des droits qu'il refuse aux Polonais de la Galicie orientale qui se sont établis là-bas, ainsi qu'il l'affirme lui-même, depuis le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle.

Attendu donc que ces statistiques ont été intentionnellement faussées en faveur des Ruthènes, comment rétablir la réalité ?— En partant des données du recensement de 1778 et en admettant que les Roumains et les Ruthènes se fussent accrus de 12 % pour chaque période de dix années, on obtient le tableau suivant :

TABLEAU

II

Accroissement de 12 % de la population roumaine et ruthène

Année	Roumains	Ruthènes
1778	90.811	21.114
1786	99.250	23.131
1804	110.109	28.387
1848	181.014	45.586
1860	207.079	52.151
1870	231.928	58.409
1880	259.759	65.409
1890	290.930	73.258
1900	325.841	82.048
1910	364.941	91.893

Il résulte de ce tableau que si l'on fait abstraction de l'immigration de la population ruthène et des méthodes de suppression exercée par les organes du Gouvernement autrichien, afin de diminuer le nombre des Roumains, et si on ne tient compte que de l'accroissement normal naturel de ces deux nations, les Roumains auraient atteint en 1910 le chiffre de 360.000 âmes au moins, tandis que les Ruthènes n'auraient pas pu dépasser 100.000 âmes. D'où résulte alors le chiffre de 273.000 pour les Roumains et de 300.000 pour les Ruthènes ? Le tableau I nous en donne l'explication. En effet, il y a en Bucovine à peu près 120.000 Ruthènes originaires de Galicie et de 60 à 80.000 Roumains artificiellement slavisés, c'est-à-dire inscrits malgré eux parmi les Ruthènes dans les listes de recensement établies par les administrations autrichiennes.

Les plus récents immigrés ruthènes en Bucovine sont ceux qui ont conservé leur foi gréco-catholique. La statistique de 1910 en donne le nombre de 26.182 âmes. En outre, les Ruthènes comptent parmi les leurs aussi les 3.232 Lipovanes, sectaires russes, qui avaient trouvé ici asile contre les poursuites auxquelles ils étaient exposés en Russie.

La presse roumaine en Bucovine protesta dès 1849 contre l'injuste procédé des organes administratifs lors des recensements et ces manifestations de protestation n'ont point cessé jusqu'à nos jours.

Mais le Gouvernement autrichien, après avoir réduit ainsi le nombre des Roumains, se mit de plus à les persécuter ouvertement sur le terrain scolaire et ecclésiastique. Après l'an 1870, un grand nombre des écoles roumaines primaires, avaient été supprimées. Les villages autrefois roumains furent déclarés mixtes, pour devenir ensuite ruthènes, après quelques années. La loi obligea en outre les parents roumains à envoyer leurs enfants dans des écoles ruthènes nouvellement créées, de sorte que la langue ruthène fut imposée tout naturellement dans l'école et l'église par les autorités autrichiennes.

Les Roumains, après avoir créé une classe d'intellectuels nationaux, commencèrent à faire valoir leurs droits légitimes et à les imposer aux fonctionnaires autrichiens qui s'étaient habitués à les empiéter. Le peuple roumain de la Bucovine avait ainsi réussi à mettre un frein à l'arbitraire des organes administratifs autrichiens lors de l'élaboration du cadastre électoral en 1910; c'est pourquoi le nombre des électeurs roumains dans ce recensement surpassa de 2.000 voix celui des électeurs ruthènes. Les Roumains

avaient de la sorte réussi à obtenir, après 60 ans d'injustice progressive, sinon une correction au moins un arrêt dans l'aggravation. Cette fois encore le bureau central de statistiques leur avait dérobé presque 30.000 âmes par des corrections ultérieures apportées aux listes du recencement de 1910. Les « amtlich richtiggestellt » (corrigé d'office) imprimées sur les listes du recencement en donnent une preuve éclatante.

Le 11 novembre 1911, les Roumains de la Bucovine avaient été convoqués dans un meeting à Cernautzi pour élever leur voix de protestation contre la violation que le Gouvernement s'apprêtait à commettre contre l'Eglise roumaine en faveur des Ruthènes. Les résolutions votées à l'unanimité par les 8.000 participants de toute la Bucovine constituèrent un avertissement pour le gouvernement central de Vienne.

Le développement intellectuel ne fut pas non plus négligé par les Roumains de Bucovine et ils avaient fini par se frayer une voie dans l'enseignement par leurs propres forces en organisant, dans beaucoup de villages considérés comme ruthénisés, des écoles primaires privées soutenues à leurs propres frais.

Voilà ce que nous croyons nécessaire de rappeler à l'auteur anonyme de la brochure dont il est question dans ce qui précède et de lui prouver que la situation privilégiée créée aux « Petits-Russiens » par des statistiques ad-hoc ne fut à aucun moment considérée comme définitive par les Roumains. Toute la nation roumaine de Bucovine, systématiquement opprimée, s'était, au contraire, organisée pour porter secours aux frères roumains ainsi menacés.

La tradition roumaine persistait à se manifester dans les coins les plus reculés de la Bucovine

depuis Sereth jusqu'à Brodoc et Couleouts sur le Dniester, malgré les vociférations du député ukrainien Pihuliak qui demandait au gouvernement autrichien des gendarmes pour étouffer par la force des baïonnettes la voix de la population roumaine qui se faisait entendre à Vachcauts, à Cotsmani et à Zastavna.

On arrive donc aux conclusions suivantes :

1) La Bucovine était autrefois un pays purement roumain.

2) La présence des Ruthènes sur le territoire de la Bucovine est due : *a*) à un petit nombre de Ruthènes qui se trouvaient ici lors de l'annexion de ce pays ; *b*) à une forte émigration des Ruthènes de Galicie au XIX^e^ siècle ; *c*) à la ruthénisation artificielle de la population roumaine faite par les organes du gouvernement autrichien.

3) La Bucovine, par l'incorporation à la Roumanie vient de reconstituer le pays dont elle fait naturellement partie.

Les « Petits-Russiens » formant, même avec les Ruthènes émigrés de la Galicie, une minorité sur le territoire classique roumain de la Bucovine, les protestations des agitateurs galiciens, anciens mercenaires du gouvernement autrichien, ne peuvent fournir un droit juridique contre la réincorporation de la Bucovine à l'État roumain.